

**2026-2030**

**Table des matières**

[Document d’avancement du plan d’action 1](#_Toc153129467)

[1. Axe 1 – LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1](#_Toc153129468)

[2. Objectifs 2020-2025 1](#_Toc153129469)

[2.1 Objectif 1.1 : Maintenir les services actuels 1](#_Toc153129470)

[2.2 Objectif 1.2 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l’action citoyenne 3](#_Toc153129471)

[2.3 Objectif 1.3 : Poursuivre l’analyse des mesures déjà identifiées par la Ville 4](#_Toc153129472)

[2.4 Objectif 1.4 : Élaborer un plan d’action en gestion des matières résiduelles afin d’atteindre les cibles québécoises 5](#_Toc153129473)

[3. État de l’avancement du plan d’action 2020-2025 6](#_Toc153129474)

[3.1 Projets GMR en cours ou projetés 8](#_Toc153129475)

[4. Thématiques du plan d’action 2026-2030 10](#_Toc153129476)

[5. Objectifs SMART 2026-2030 10](#_Toc153129477)

# Document d’avancement du plan d’action

Ce livrable contient un résumé d’analyse des actions phares définies par la Ville de Magog dans le plan 2020-2025. Pour les propositions pour le plan 2026-2030, l’équipe d’étudiante s’est inspirée de différentes démarches en gestion des matières résiduelles. Les inspirations ont été recueillies, sous la forme d’une revue de littérature, cette recherche est allée voir ce qui se fait dans des contextes similaires, autant au Québec qu’à l’international.

# 1. Axe 1 – LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Production trop importante de déchets envoyés à l’enfouissement

IMPACTS À COURT TERME

* Augmentation de l'utilisation des terres destinées à l'enfouissement
* Contamination des terres et de l'eau potable liée aux fuites possibles de lixiviats
* Émissions de gaz à effet de serre liés aux matières organiques enfouies

IMPACTS À LONG TERME

* Amplification des changements climatiques
* Contamination des sols et des cours d'eau
* Épuisement des matières premières

# 2. Objectifs 2020-2025

## 2.1 Objectif 1.1 : Maintenir les services actuels

Cibles

✓ Maintenir 100 % des services actuels offerts à la population.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Actions prioritaires** | **Détail de l'action** | **Statut** | **Avancement** | **Analyse de l’avancement à l’interne** |
| 1.1.1 Offrir la collecte à trois voies des matières résiduelles pour les citoyens | • S’assurer de maintenir et d’offrir un service de qualité • Travailler en partenariat avec les centres de valorisation, de récupération et d’élimination des matières résiduelles afin d’optimiser leurs saines gestions • Gérer la distribution et les bris de bacs • Offrir une ligne d’aide téléphonique aux citoyens (Service GO)  |  |  |  |
| 1.1.2 Gérer l'écocentre pour les ICI et les citoyens | • Trouver des débouchés pour les matières récupérées• Gestion du personnel et du site• Distribuer du compost aux citoyens• Travailler en constante amélioration afin de détourner davantage de matières vers les lieux d’enfouissements  |  |  |  |
| 1.1.3 Superviser la tenue des événements écoresponsables sur le territoire | • Offrir des lignes directrices aux organisateurs d’évènements afin d’assurer la tenue d’événements écoresponsables • Gestion des bacs mis à la disposition des organisateurs • Assurer l’application de la Politique d’événements écoresponsables  |  |  |  |
| 1.1.4 Offrir une collecte municipale à trois voies pour les matières résiduelles aux petits générateurs provenant des ICI | • Gérer la distribution et les bris de bacs• Offrir une ligne d’aide téléphonique aux ICI (Service GO) |  |  |  |
| 1.1.5 Effectuer un bilan de la gestion des matières résiduelles | • Travailler en partenariat avec la MRC de Memphrémagog dans l’élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles• Compléter annuellement la déclaration auprès de RECYC-QUÉBEC |  |  |  |
| 1.1.6 Offrir un programme de vidange de fosses septiques aux citoyens | • Inspecter les installations pour s’assurer de leur conformité• Adopter un règlement de surveillance des installations septiques et offrir un programme de subvention pour aider les citoyens à conserver des installations conformes• Offrir une ligne d’information aux citoyens (Service GO) |  |  |  |

## 2.2 Objectif 1.2 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l’action citoyenne

Cibles

✓ Rejoindre l’ensemble des citoyens ;

✓ Rejoindre l’ensemble des ICI ;

✓ Rejoindre l’ensemble des écoles du territoire ;

✓ Rejoindre l’ensemble des immeubles à logement de 6 unités et plus.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Actions prioritaires** | **Détail de l'action** | **Statut** | **Avancement** | **Analyse de l’avancement interne** |
| 1.2.1 Faire une campagne d’information pour les citoyens en leur fournissant des outils pour mieux trier leurs matières | • Effectuer un envoi postal de roulettes de tri et outils de sensibilisation• Distribuer des autocollants pour les bacs de cuisine• Faire une campagne sur les médias sociaux• Offrir des outils pratiques et utiles aux citoyens |  |  |  |
| 1.2.2 Lancer une campagne d’information pour les ICI | • Offrir des outils pratiques et utiles aux ICI pour améliorer leur gestion des matières résiduelles• Effectuer une première visite pour poser un diagnostic et établir un plan d’action• Assurer une deuxième visite de suivi• Assurer un service-conseil en continu |  |   |  |
| 1.2.3 Faire une campagne de sensibilisation dans les écoles axée sur le respect des 3-RV | • Créer une activité éducative annuelle• Soutenir la direction des écoles pour l’implantation de la saine gestion des matières résiduelles (GMR) au sein de leur établissement• Organiser un concours faisant la promotion de la GMR• Travailler en collaboration avec la MRC pour réaliser des actions concrètes |  |   |  |
| 1.2.4 Fournir un service d’accompagnement aux immeubles à logement (6 unités et plus) pour favoriser un meilleur tri à la source | • Effectuer une première visite pour poser un diagnostic et établir un plan d’action• Assurer une deuxième visite de suivi• Assurer un service-conseil en continu |  |   |  |
| 1.2.5 Identifier des évènements d’envergure sur le territoire de la Ville de Magog et assurer la présence d’un employé de la division de l'environnement pour y tenir un kiosque | • Informer et conseiller les participants aux évènements sur la GMR• Distribuer des outils promotionnels• Distribuer des bacs de cuisine pour le compost |  |   |  |

## 2.3 Objectif 1.3 : Poursuivre l’analyse des mesures déjà identifiées par la Ville

Cibles

✓ Évaluer l’ensemble des actions déjà identifiées dans le prochain plan d’action.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Actions prioritaires** | **Détail de l'action** | **Statut** | **Avancement** | **Analyse de l’avancement interne** |
| Collecte du verre | 1.3.1 Étudier la possibilité d’établir une collecte du verre sur le territoire |  |  |  |
| Événements écoresponsables | 1.3.2 Améliorer les standards pour les évènements écoresponsables |   |  |  |
| Optimisation de l'écocentre et gestion des encombrants | 1.3.3 Améliorer la collecte/gestion des encombrants |   |   |  |
| 1.3.3.1 Planification de la gestion des encombrants et écocentre |  |   |  |
| Économie circulaire et symbioses industrielles | 1.3.4.1 Favoriser l’économie circulaire et la synergie industrielle sur le territoire de la Ville |  |  |  |
| Réduire l'enfouissement de CRD | 1.3.5 Étudier une possible réglementation de déconstruction plutôt que de démolition dans les contrats municipaux (PI) |  |   |   |
| 1.3.5.2 Mise en place d'un règlement sur la démolition dans les contrats municipaux |  |   |   |
| 1.3.6.1 Évaluation de la réglementation sur un possible bannissement des matières recyclables et compostables à l’enfouissement |  |   |   |

## 2.4 Objectif 1.4 : Élaborer un plan d’action en gestion des matières résiduelles afin d’atteindre les cibles québécoises

Cibles

✓ Rédiger un rapport de caractérisation sur la GMR de la Ville de Magog ;

✓ Rédiger un plan d’action pour la GMR ;

✓ Mettre en œuvre un plan d’action pour la GMR ;

✓ Effectuer un suivi régulier par une personne désignée.

Actions prioritaires :

* S’assurer de maintenir et d’offrir un service de qualité ;
* Travailler en partenariat avec les centres de valorisation, de récupération et d’élimination des matières résiduelles afin d’optimiser leurs saines gestions ;
* Gérer la distribution et les bris de bacs ;
* Offrir une ligne d’aide téléphonique aux citoyens (Service GO).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Actions prioritaires** | **Détail de l'action** | **Statut** | **Avancement** | **Analyse de l’avancement interne** |
| 1.4.1 Caractériser la performance de la Ville en matière de GMR | • Utiliser l’étude de 2018 comme point de départ• Effectuer une nouvelle caractérisation |  |  |  |
| 1.4.2 Élaboration d'un mini PGMR pour la Ville de Magog | • S’appuyer sur le PGMR de la MRC• Intégrer les actions déjà identifiées• Considérer les études de caractérisation |  |  |  |
| 1.4.3 Mettre en œuvre le plan d’action sur la GMR | • Sécuriser le budget nécessaire• Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions |  |   |  |
| 1.4.4 Effectuer un suivi annuel afin de respecter les cibles prévues du plan d’action GMR | • S’assurer de l’atteinte des cibles intermédiaires pour l’atteinte des cibles finales• Apporter les correctifs nécessaires en cours de route• Évaluer l’impact financier de la performance de la gestion des matières résiduelles au niveau des redevances provenant du ministère |  |   |  |

#

# 3. État de l’avancement du plan d’action 2020-2025

Dans le cadre de la mise à jour de l’outil de gestion administratif, responsable entre autres du suivi du plan 2020-2025 de la Politique environnemental, l’équipe d’étudiantes a demandé aux représentants de la ville de Magog de réaliser une première reddition de compte. Cette reddition de compte avait comme objectif de recueillir les niveaux de complétion et le statut de réalisation des actions et des sous-actions. À la suite de l’analyse des différentes données recueillies, l’équipe d’étudiante a pu réaliser un portrait de l’état d’avancement du plan d’action 2020-2025 en date d’octobre 2023. Les résultats de performance obtenus correspondent aux efforts de réalisation de l’équipe GMR de la ville de Magog pour les années 2020-2021-2023, ce qui représente un bilan de mi-parcours. Cet exercice de reddition de compte va permettre à la ville de Magog d’organiser, de planifier, de prioriser et de réorienter l’exécution des différentes actions et des sous-actions pour les deux prochaines années.

## 3.1 Projets GMR en cours ou projetés

D’autre part, l’équipe de GMR de la ville de Magog a plusieurs actions et projets en cours ou projetés, ne faisant pas partie du plan d’action 2020-2025 ni l’outil de gestion, qui se sont ajouté en cours de route. Certains visent à améliorer la performance GMR de la Ville alors que d’autres répondent plutôt à des besoins organisationnels ou à des préoccupations/demandes formulées par certains des fournisseurs de l’équipe GMR de la ville de Magog :

**Services GMR existants**

* Maintenir, actualiser et optimiser les services de GMR existants.

**Gestion de l’écocentre et des encombrants**

* Optimisation de l’écocentre en vue de :
	+ Détourner davantage de matières résiduelles de l’enfouissement ;
	+ Réduire les coûts de traitement et accroître les revenus ;
	+ Veiller à conformer le site et les opérations aux normes environnementales dont notamment le nouveau Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE) ;
* Révision des modalités du service de l’écocentre (liste des matières, tarification applicable, …) afin d’améliorer l’efficacité opérationnelle et bonifier l’expérience-client ;
* Améliorer le réemploi à l’écocentre ;
* Améliorer la gestion des matières résiduelles au sein des bâtiments municipaux.

**Modernisation de la collecte sélective**

* Modernisation de la collecte sélective : convenir d’une entente avec ÉEQ ;
* Participer aux réflexions de régionalisation des services en GMR ;
* Appel d’offres (AO) pour la collecte, le transport et la disposition des matières, modernisation de la collecte sélective et mise à jour du programme ICI.

**MO dans les ICI**

* Prendre position à savoir si la ville offrira le service de collecte, transport et disposition à ceux-ci ou non.

**Réglementation des nouvelles REP**

* Analyser les opportunités à saisir dans le cadre du déploiement de nouvelles REP et convenir d’entente avec les organismes reconnus.

**Cas d’analyse et changements réglementaires**

* Analyser la prise en charge en régie interne des services de collecte des matières résiduelles ;
* Analyser la prise en charge en régie interne du service de vidange des installations septiques ;
* Définir si la Ville de Magog juge opportun d’offrir le service de collecte des matières organiques aux ICI ;
* Dépôt de verre à l’écocentre – consigne élargie.

**Optimisation de la GMR au centre-ville et au sein des bâtiments municipaux**

* Optimiser la GMR au centre-ville (manque d’espace pour contenants; déploiement d’ilots de récupération communs) ;
* Amélioration de la GMR au centre-ville ;
* Faire rayonner les réalisations en GMR de la Ville.

**Autres mesures**

* Campagne d’ISÉ vs interdiction des sacs en plastique compostables à la plateforme de compostage ;
* Revoir la collecte des encombrants afin de détourner davantage d’encombrants de l’enfouissement ;
* Réflexion sur les bâtiments mixtes ;
* Amélioration de la GMR dans les événements : mise à jour de la politique d’accueil des événements et renouvellement des bacs.

# 4. Thématiques du plan d’action 2026-2030

Pour l’élaboration du plan 2025-2030, l’équipe propose de regrouper les actions par thématiques. Le regroupement par thématique a pour objectif de mieux cerner les efforts déployés pour un champ d’action spécifique, et ainsi définir la stratégie globale de façon plus ordonnée et ciblée. Ainsi, les thématiques proposées pour le plan d’action 2026 -2030 sont les suivantes :

1. Maintenir 100 % des services actuels offerts à la population ;
2. Concertation et ISE ;
3. Réduction à la source ;
4. Adaptation aux changements réglementaires en vigueur ;
5. Événements écoresponsables ;
6. Matières organiques ;
7. Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) ;
8. Écocentres et collectes de proximité ;
9. Économie circulaire ;
10. Innovation et exemplarité de la ville.

# 5. Objectifs SMART 2026-2030

Dans le classeur Excel nommé « Plan d’action 2026-2030 », l’équipe propose un inventaire d’objectifs SMART pour chacune des thématiques définies pour le plan d’action 2026-2030. Pour chacun des objectifs, des indicateurs mesurables sont proposés, avec un échéancier.

Le classeur Excel présente deux tableaux, un premier listant les objectifs SMART, leurs indicateurs de mesure, actions spécifiques, définissant le type d’approche proposée, un échéancier, et la source d’inspiration de l’action ou l’objectif. Le deuxième tableau du classeur le tableau des résultats des objectifs qui sera à remplir selon l’échéancier des objectifs.

Les indicateurs que l'équipe suggère permettent de quantifier la performance et l’atteinte des objectifs, ainsi que la réalisation des actions proposées, mais il demeure que ce sera à l’équipe de GMR de discuter et se concerter afin de sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour leur travail, en évaluant le travail requis pour obtenir les données nécessaires pour les indicateurs définis.